



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : LOCATION DE LA SALLE DE L'OFFICE
DE TOURISME LE 08 OCTOBRE 2020 A LA
SOCIETE C.P.A.B.**

**DÉCISION N° DM-20-209
EN DATE DU 08 SEPTEMBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-496 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Brigitte Gauvain, adjointe au maire ;

VU la demande du C.P.A.B. Cabinet Parisien, sis 113 rue du Faubourg Poissonnière à Paris (75009), représenté par Monsieur GUEZ Thierry, Gérant, d'organiser une réunion d'assemblée générale à l'Office de Tourisme le jeudi 8 octobre 2020 de 18h00 à 23h00

CONSIDÉRANT la politique de la Ville de Vincennes en matière de développement du tourisme d'affaires visant notamment à accueillir des groupes dans le cadre de réunions et de journées.

D É C I D E

DE SIGNER avec le C.P.A.B. Cabinet Parisien, sis 113 rue du Faubourg Poissonnière à Paris (75009), représenté par Monsieur GUEZ Thierry, Gérant, une convention de location de la salle polyvalente de l'Office de Tourisme, le jeudi 8 octobre 2020 de 18h00 à 23h00, dans le cadre d'une réunion d'assemblée générale pour un montant de 250 euros (deux cent cinquante euros) TTC.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée du tourisme et des
relations internationales,

Signé

Brigitte GAUVAIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20200908-lmc1H7235H1-AR Date de réception en Préfecture : 08/09/2020 Date de Publication : 08/09/2020
